



Consultation du public – Synthèse des observations et propositions du public

Consultation du public du 27 août au 16 septembre 2024

Projet de délibération n° 2024-B10 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine **relative à la création et fixant les conditions d'attribution de la licence dite « 25m hors tout et 400 kW ».**

Projet d'arrêté rendant obligatoire la délibération n° 2024-B10 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine.

Références :

- *article L. 914-3 du Code rural et de la pêche maritime*
- *articles L.123-19-1 à L.123-19-6 du Code de l'environnement*
- *article L.131-1 du code des relations entre le public et l'administration*

Le Projet de délibération n° 2024- B10 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine relative à la création et fixant les conditions d'attribution de la licence dite « 25m hors tout et 400 kW » et le projet d'arrêté rendant obligatoire la délibération n° 2024- B10 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine ont été soumis à la participation du public du 27 août au 16 septembre 2024.

Les projets de textes, la note de présentation ainsi que les modalités de la consultation étaient consultables sur le site internet de la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique.

Les participants avaient la possibilité d'adresser leurs observations et propositions par voie électronique et par voie postale.

À l'issue de cette consultation, aucune observation n'a été déposée sur ces projets de textes.